

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général au développement durable

Météo-France

**Décision du 17 mars 2014 fixant au titre de l'année 2014 la composition du jury
d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la
météorologie de 1^{re} classe**

NOR : DEVD1406384S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur de la météorologie de 1^{re} classe ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu la décision en date du 6 février 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de 1^{re} classe,

Décide :

Article 1^{er}

Le jury du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de 1^{re} classe au titre de l'année 2014, ouvert par l'arrêté du 27 décembre 2012 susvisé, est composé comme suit :

Président : M. Guy LACHAUD, chef d'unité technique.

Vice-président : M. Alain BEURAUD, chef d'unité technique.

Membre de jury : Mme Claudine GUEGUEN, ingénieure des travaux de la météorologie.

Membres examinateurs :

– épreuve 1 commune aux TSE et TSI :

Mme Véronique ROLLAND, professeure certifiée de classe normale (lettres modernes) ;

– épreuve 2, spécialité TSE :

M. Jacques DELFAUD, professeur agrégé de mathématiques.

Mme Sophie LONGUÉSSERRE, professeure certifiée de classe normale (physique et chimie) ;

– épreuve 2, spécialité TSI :

M. Vincent CAUBERE, professeur certifié en mathématiques.

M. Bruno ROBERT, professeur certifié en génie électronique.

Article 2

Le président-directeur général de Météo France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 mars 2014.

Pour le président-directeur général et par délégation :
Par empêchement de la directrice des ressources humaines :
L'adjoint à la directrice des ressources humaines,

T. THIBAUT